

[Texte]

land. It cannot continue to try to be all things to all people. Would you share that view?

Mr. Chapman: Absolutely. I indicated that all plans are resource short. There is no question that a plant in the Bay of Fundy or the north shore of New Brunswick, however, given their problems—these plants were never built with the idea of access to 2J3KL cod stocks, and the solutions to their problems should not be predicated on access to those stocks. No question that we fully, fully endorse refocusing in the Newfoundland context.

Mr. Tobin: One more question, Mr. Chairman, within my time.

The Chairman: You have 40 seconds.

Mr. Tobin: Mr. Chairman, your clock is running fast.

The Chairman: No, it is a 17-jewel, shockproof stop-watch I have.

Mr. Tobin: This is my last question, Mr. Chairman.

In its constitutional paper towards the 21st Century on fisheries, that is, the paper presented to the federal government from the provincial government, the province says the following with respect to the fishery:

The province should have paramount authority regarding harvesting plans, the allocation of its share of fish stocks, the licensing of its own fishing boats, inland fisheries, aquaculture, marine plants . . .

• 1940

And so on.

Would you agree with that jurisdictional position being taken by the provincial government? I should point out that I noted with Mr. Rideout this morning that if jurisdiction were to be given to the provinces he would not have anybody to appeal to today on factory freezer trawlers because Nova Scotia would just go ahead and license all the trawlers it wanted. Do you agree with that kind of basic jurisdictional position being taken by the province?

The Chairman: In 10 words or less.

Mr. Tobin: A very important question, Mr. Chairman, very important.

Mr. Chapman: The position of our association is consistent with the position of the Fisheries Council of Canada, which is that the jurisdiction over the fish stock should remain in the hands of the federal government. However, we do recognize the priority concerns of the provincial government and believe that they should have some effective say in the development of the resource.

Mr. Tobin: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Tobin. Mr. Skelly.

Mr. Skelly: Mr. Chairman, Mr. Tobin has been playing in a rather interesting way with the question of provincial versus

[Traduction]

de satisfaire tout le monde en même temps. Êtes-vous d'accord avec moi?

M. Chapman: Sans aucun doute. J'ai dit que toutes les usines étaient à court de ressources. Il n'y a aucun doute qu'une usine à la Baie de Fundy ou sur la rive nord du Nouveau-Brunswick, quels que soient leurs problèmes—que ces usines n'ont jamais été construites avec l'idée de leur donner accès aux stocks de morue de la zone 2J3KL, et que les solutions à leurs problèmes ne doivent pas être basées là-dessus. Nous sommes entièrement d'accord sur la nécessité de réorienter le programme en fonction de Terre-Neuve.

M. Tobin: Une autre question, monsieur le président, j'ai encore quelques minutes.

Le président: Vous avez 40 secondes.

M. Tobin: Monsieur le président, votre montre prend de l'avance.

Le président: Sûrement pas. C'est une montre antichoc, avec chrono, d'excellente qualité.

M. Tobin: C'est ma dernière question, monsieur le président.

Dans son document constitutionnel sur la question des pêches au 21^e siècle, c'est-à-dire le document présenté au gouvernement fédéral par le gouvernement provincial, la province dit ceci:

La province doit avoir pleins pouvoirs relativement aux plans de récolte, à l'attribution de sa part des stocks de poissons, à l'octroi de permis pour ses propres bateaux de pêche, aux pêches dans les eaux intérieures, à l'aquaculture, aux plantes marines . . .

Et ainsi de suite.

Êtes-vous d'accord avec la position du gouvernement provincial à cet égard? Je pense à M. Rideout, ce matin, et je vous ferai remarquer que si ces pouvoirs relevaient des provinces, il n'aurait personne vers qui se tourner aujourd'hui en ce qui concerne les chalutiers-usines congélateurs parce que la Nouvelle-Écosse irait de l'avant et octroierait des permis pour tous les chalutiers qu'elle voudrait. Êtes-vous d'accord pour que la province se donne de tels pouvoirs?

Le président: En deux mots, s'il vous plaît.

M. Tobin: Question très importante, monsieur le président, très importante.

M. Chapman: La position de notre association est en accord avec celle du Conseil canadien des pêcheries: la question des stocks de poissons doit continuer à relever de la compétence du gouvernement fédéral. Cependant, nous reconnaissons les préoccupations du gouvernement provincial et nous croyons qu'il doit avoir son mot à dire dans le développement de cette ressource.

M. Tobin: Merci.

Le président: Merci, monsieur Tobin. Monsieur Skelly.

M. Skelly: Monsieur le président, il est intéressant de voir M. Tobin jongler avec cette question de compétence fédérale et